



Commune de CHANAC
Commune de CHANAC

Conseil Municipal de Jeunes

Réunion d'information

le mardi 05 mai

à 18h30 à la salle polyvalente

**ELECTIONS du Conseil Municipal des Jeunes le 6 juin
pour les jeunes entre 11 et 15 ans**



Qui sont les électeurs ?

Tous les jeunes Chanacois qui ont entre 11 ans au plus tard le 31/12/2015 et 15 ans au plus tard le 31/12/2015.

14 jeunes seront élus pour 2 ans : 7 Filles et 7 Garçons.

4 jeunes de 11/12 ans : 2 F et 2 G

6 jeunes de 13/14 ans : 3 F et 3 G

4 jeunes de 15 ans : 2 F et 2 G.

*Le mandat
dure 2 ans*

Comment faire pour être candidat ?

Il faut rapporter à la Mairie avant le 23 mai 2015 ta déclaration de candidature qui comprend :

l'acte de candidature, l'autorisation des parents ainsi que la **profession de foi** où tu inscries tes projets qui seront affichés publiquement à la Mairie.

Etre conseiller(ère) municipal(e)?

C'est un engagement qui demande de l'investissement personnel pour réaliser des projets ensemble, en étant responsable et en devenant les citoyens de demain. C'est aussi :

Exprimer ce que tu aimerais améliorer, changer.

Mieux découvrir le fonctionnement de la Mairie.

Porter la parole de tes camarades.

Défendre des idées, des projets.

Dynamiser la vie du village.

*Le scrutin :
14 sièges à
pourvoir.*

Pouvoir voter :

Il faut venir le samedi 6 juin entre 10h et 12h à la Mairie de Chanac avec sa carte d'électeur.

*Etre candidat(e)
avant
le 23 mai*

*Apporter sa
carte d'électeur
en Mairie
le 6 juin*